



Campagnes de contrôle Alimentation pour groupes spécifiques et compléments alimentaires 2016

Les présents contrôles ont été effectués par des agents de la Division de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2016.

1. Champ d'application

L'objectif est de contrôler les aliments pour groupes spécifiques et les compléments alimentaires sur différents critères.

L'alimentation pour groupes spécifiques comprend les produits suivants :

- 1) préparations pour nourrissons et préparations de suite,
- 2) denrées alimentaires à base de céréales et aliments pour bébés destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge,
- 3) aliments destinés à être utilisés dans les régimes hypocaloriques, destinés à la perte de poids;
- 4) aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales;

Le tableau 1 reprend le nombre d'analyses qui ont été réalisées par catégorie d'aliments.

Le contrôle des compléments alimentaires réside essentiellement à vérifier l'absence de substances potentiellement dangereuses, à activité pharmacologique ou dopantes dans ces produits.

2. Réglementation

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.
- Règlement grand-ducal du 11 décembre 2003 concernant les compléments alimentaires.
- Règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant les denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge, les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales et les substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids.

Et toutes les réglementations spécifiques (pesticides, additifs, microbiologie, étiquetage, contaminants,...).

Division de la sécurité alimentaire	3, rue des Primeurs L-2361 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
FC/LZ/PH	29/07/2016	DOC-153 Rev02	Page 1/3

3. Les méthodes

Echantillonnage

Les prélèvements sont réalisés de manière sélective au niveau des distributeurs, des détaillants et des transformateurs sur le marché luxembourgeois. Certains échantillons sont prélevés à l'importation suite au contrôle douanier.

Méthodes analytiques

Les échantillons de compléments alimentaires sont analysés par chromatographie gazeuse couplée à la spectroscopie de masse et par chromatographie liquide couplée à la spectroscopie de masse (identification, méthode screening général).

Les autres méthodes analytiques sont décrites dans les rapports correspondant aux domaines spécifiques (pesticides, additifs, microbiologie, contaminants,...).

4. Les résultats

Tableau 1 : Résultats des analyses :

	Conforme	Médiocre	Non conforme	Non évalué	Valeur élevée	Total
ALIMENT POUR NOURRISSON	630			13	4	647
Additif	15					15
Allergènes	1					1
Contaminant	180			2	4	186
Matériaux en contact	90					90
Mycotoxine	300					300
OGM	44			11		55
ALIMENT REGIME	46	1				47
Additif	15					15
Bactériologie	31	1				32
COMPLEMENT ALIMENTAIRE	228		8	54		290
Additif	67			22		89
Screening	107		7	10		124
Bactériologie	15					15
Contaminant	32		1	22		55
Irradiation	7					7
Grand Total	904	1	8	67	4	984

5. Conclusions

L'échantillon d'un aliment pour régime analysé en bactériologie était médiocre au regard des bonnes pratiques d'hygiène. Plus de détails dans le rapport sur la microbiologie.

3 échantillons d'aliment pour nourrissons présentaient des valeurs élevées en furane et un échantillon présentait une valeur élevée en acrylamides. Plus de détails dans le rapport sur les contaminants.

Pour les compléments alimentaires 4 échantillons contenaient des ingrédients considérés comme nouveaux aliments non autorisés dont 2 contenaient également une substance à activité pharmacologique. Un produit contenait trop de vitamine B6 et un autre produit présentait une contamination en HAP trop élevée.

Analyse de la tendance en matière de manquement

	2017		2016	
	%conf	%NC	%conf	%NC
ALIMENT POUR NOURRISSON	99,4	0,6	99,3	0,7
Additif	100,0	0,0	93,8	6,3
Allergènes	100,0	0,0		
Contaminant	97,8	2,2		
Matériaux en contact	100,0	0,0		
Mycotoxine	100,0	0,0	100,0	0,0
OGM	100,0	0,0		
Bactériologie			100,0	0,0
ALIMENT REGIME	97,9	2,1	100,0	0,0
Additif	100,0	0,0		
Bactériologie	96,9	3,1	100,0	0,0
COMPLEMENT ALIMENTAIRE	96,6	3,4	96,0	4,0
Additif	100,0	0,0		
Screening	93,9	6,1	96,0	4,0
Bactériologie	100,0	0,0		
Contaminant	97,0	3,0		
Irradiation	100,0	0,0		
Grand Total	98,6	1,4	99,0	1,0

Mesures prises en cas de manquement

Des rapports d'avertissement ont été rédigés.